

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Le Trosne, Guillaume-François. Vues sur la justice criminelle, 1777 | \[Fondement\] de loi pénale](#)

Le Trosne, Guillaume-François. Vues sur la justice criminelle, 1777 | [Fondement] de loi pénale

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0603

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Le Trosne, Guillaume-François](#)

Références bibliographiques[Le Trosne, Vues sur la justice criminelle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb36371048d>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Le Trosne, Guillaume-François (1728-10-13 -- 1728-10-13)

TITRE Vues sur la justice criminelle

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1777

EDITEUR Paris : Debure frères , 1777

Le Troisième.
Vues sur la Turquie
criminelle.

1777

96.

Fond^{er} de foi pensée

602

"Le foi pensée tout est doute de foi
volonté ; mais la raison de ce foi ne peut pas ;
elle doit se fonder et se justifier mimétiquement ; elle est
essentielle de ce code de ce nature ou l'h. la distinction
distinction^m, en faisant usage de son intelligence.
Une foi pensée dont la raison se rendent
l'induction nécessaire de ce 1^{re} loi qui sont
la source de la législation ; 1 Loi qui punissent
une action indéfinie ou elle n'est permise, sont
un pur acte d'indétermination arbitraire."



